

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
13.12.2024
Date d'affichage
13.12.2024

Nombre de conseillers :	
En exercice	39
Présents	25
Titulaires	25
Suppléants	0
Pouvoirs	10
Votants	35
19h07 Arrivée titulaire	+1
Votants	36
19h37 Départ titulaire	-1
Votants	35
Quorum	20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie de Saint-Ouen-du-Mesnil-Oger, sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : MM. Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, M. Michel CRUCHON (départ à 19h37), Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO, Alexandra LEPINAY, MM. Matthieu PICHON, Alexandre PIGEONNIER, Joël DUGUEY (arrivée à 19h07), Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, M. Didier LEMONNIER, Mme Laurence MORIN et M. Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Thomas LEROY (pouvoir à Marie-Françoise ISABEL), Mmes Lydie MAIGRET (pouvoir à Marianne TURPIN), Ann BAUGAS (pouvoir à Sophie de GIBON), Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), Magali LONCLE (pouvoir à Eric MARGERIE), MM. Eric DUVAL, Laurent DECLERCK (pouvoir à Régine ENEE), Stéphane AMILCAR (pouvoir à Claude FOUCHER), William HERFORT, Stéphane CASTEL (pouvoir à Alexandre PIGEONNIER), Mme Christel POIROT (pouvoir à Coralie ARRUEGO), MM. Alain BOHEME, Patrice MARTIN (pouvoir à Philippe PESQUEREL).

Secrétaire de séance : M. Philippe PIARD

Délibération n° 2024 / 194

Objet : TRANSITION ENERGETIQUE - Mise en place d'une stratégie foncière en zones humides à l'échelle du territoire de Val ès dunes

Les stratégies foncières sont des projets développés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour préserver et/ou restaurer des zones humides par l'acquisition de parcelles afin d'y établir des pratiques vertueuses pour l'environnement. L'intérêt consiste à répertorier les parcelles en zones humides ne faisant pas l'objet de pratiques favorables à ce type de milieux. En inscrivant ces parcelles dans la stratégie foncière intercommunale, cela lui permet, en cas de mise en vente future, de se positionner pour acheter cette parcelle et de recevoir une aide à hauteur de 80 % de l'AESN pour l'achat ainsi que les éventuels travaux de restauration.

La présence de 12 communes de Val ès dunes au sein de la grande entité hydrologique que sont les marais de la Dives amène à proposer un projet de préservation de ces zones humides sur le territoire,

Cela permettrait de :

- Connecter et renforcer les différents réservoirs de biodiversités ;
- Augmenter le captage et l'absorption du CO2 en restaurant certaines zones (arbres, haies, pâturages...);
- Recréer des zones tampons réduisant l'exposition aux risques inondation / submersion ;
- Développer une agriculture extensive dans le cadre du Programme

Alimentaire Territorial ;

- Développer l'attractivité du territoire en ouvrant de nouveaux circuits de randonnées.

France Nature Environnement Normandie (FNE Normandie) de par son rôle d'animateur territorial pourra être en appui de cette démarche avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN), qui accompagne déjà la communauté de communes sur sa zone Natura 2000.

Concernant le territoire de Val ès dunes, cela représente 349 parcelles pour un total de 1 563,5 hectares. L'objectif n'est pas d'exproprier les propriétaires actuels ayant des pratiques impactantes sur le milieu mais plutôt de donner une marge de manœuvre à l'intercommunalité si elle souhaite améliorer son environnement et valoriser ces terrains.

Il convient d'autoriser la mise en place d'une stratégie foncière zones humides à l'échelle du territoire de Val ès dunes.

Suite à la question de Mme de GIBON, le point de départ fait suite à une proposition du SMBD. Cela n'empêche pas les communes qui s'inscrivaient déjà dans cette démarche de la poursuivre.

Mme ARRUEGO indique que la commune a des conventions avec le Conservatoire pour entretenir les parcelles dont elle a fait l'acquisition.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins 2 abstentions :

↳ Autorise M. le Président à signer la mise en place d'une stratégie foncière zones humides à l'échelle du territoire de Val ès dunes.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Philippe PIARD



Le Président,
Philippe PESQUEREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr